

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

*Antibes Juan-les-Pins - Le Bar-sur-Loup - Bézaudun les Alpes - Biot - Bouyon - Caussols - Châteauneuf - Cipières -
La Colle sur Loup - Courmes - Conségudes - Coursegoules - Les Ferres - Gourdon – Gréolières - Opio - Roquefort-
les-Pins - La Roque en Provence - Le Rouret - Saint-Paul-de-Vence - Tourrettes-sur-Loup - Valbonne -Vallauris
Golfe-Juan - Villeneuve-Loubet*



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 FEVRIER 2022 COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-deux et le 21 février à 15 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espaces du Fort carré – avenue du 11 novembre à Antibes, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre CAMILLA, François WYSZKOWSKI, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Marc MALFATTO, Dominique TRABAUD, Georges TOSSAN, René TRASTOUR, Alexis ARGENTI

ABSENTS :

Kevin LUCIANO, Lionnel LUCA, Jean-Bernard MION, Sophie NASICA, Richard THIERY, Jean-Paul ARNAUD

1. RESEAU ENVIBUS - PRESTATIONS D'ENTRETIEN MECANIKES ET TRAVAUX DE CARROSSERIE DES VEHICULES DE LA CASA - MARCHE N° 2017_402 - LOT N° 3 - AVENANT N° 2

Rapporteur : **MONSIEUR THIERRY OCCELLI**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver l'avenant n° 02 au marché n° 2017_402 entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la SAS SOMI ainsi que la SAS AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant n° 02, dont le projet est joint en annexe à la délibération.

2. GESTION DES DECHETS - ACHAT ET LIVRAISON DE VEHICULES TECHNIQUES POUR LA CASA - AVENANTS N° 1 AUX MARCHES

Rapporteur : **MONSIEUR ERIC MELE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver les avenants n° 01 des marchés 21_246, 21_247, 21_248, 21_249, 21_250, 21_252 et 21_253 entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et le GIE AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ainsi que la SAS AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants n° 01, dont les projets sont joints en annexe à la délibération.

3. GESTION DES DECHETS - ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES ET EQUIPEMENTS DE LA CASA - MARCHES N° 18_104 ET N° 18_105- LOT N° 2 ET LOT N° 3- AVENANTS N° 1

Rapporteur : **MONSIEUR ERIC MELE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver les avenants n° 01 des marchés n° 2018_104 et n° 2018_105 entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la SAS SOMI ainsi que la SAS AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits avenants n° 01 dont les projets sont joints en annexe à la délibération.

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services



Stéphane PINTRE

NB : le public est informé que les délibérations dans leur intégralité sont disponibles sur demande auprès des services